

Albi



Toulouse



Tarbes



Formation au DE Accompagnement Educatif et Social

Information aux stagiaires



La profession

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature. Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aides et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

Le diplôme d'Etat lié à cette profession constitue le premier niveau de qualification dans le champ du travail social. Pour répondre à la diversité des situations d'accompagnement et aux possibilités de mobilité professionnelle, le diplôme se compose d'un socle commun et de trois spécialités :

Accompagnement de la vie à domicile

L'accompagnant éducatif et social contribue à la qualité de vie de la personne, au développement ou au maintien de ses capacités à vivre à son domicile. Il intervient auprès de personnes âgées, handicapées, ou auprès de familles. Il veille au respect de leurs droits et libertés et de leurs choix de vie dans leur espace privé.

Les principaux lieux ou modalités d'intervention : domicile de la personne accompagnée, particulier employeur, appartements thérapeutiques, centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), foyers logement, maisons d'accueil rurale pour personnes âgées (MARPA), services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), services d'aide à la personne (SAP), services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS), services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH), services polyvalents de soins et d'aide à domicile (SPASAD), services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)...

Accompagnement de la vie en structure collective

Dans le cadre d'un projet institutionnel, l'accompagnant éducatif et social contribue par son action au soutien des relations interpersonnelles et à la qualité de vie de la personne dans son lieu de vie. Au sein d'un collectif, il veille au respect de ses droits et libertés et de ses choix de vie au quotidien.

Les principaux lieux d'intervention : établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), unités de soins longue durée (USLD), foyers logement, maison d'accueil rurale pour personnes âgées, (MARPA) pour adultes handicapés vieillissants (MARPAHVIE), maisons d'accueil spécialisées (MAS), foyers d'accueil médicalisés (FAM), foyers de vie, foyer occupationnel, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), foyers d'hébergement, maisons d'enfants à caractère social (MECS), instituts médico-éducatifs (IME), institut d'éducation motrice (IEM), instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP), centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS), les maisons relais, appartements thérapeutiques, établissements publics de santé mentale, accueil de jour...

Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

Dans le cadre d'un projet personnalisé fixé par le plan personnalisé de compensation, la mission de l'accompagnant éducatif et social consiste à faciliter, favoriser et participer à l'autonomie des enfants, adolescents et des jeunes adultes en situation de handicap dans les activités d'apprentissage, et les activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs. Il inscrit obligatoirement son intervention en complémentarité, en interaction et en synergie avec les professionnels en charge de la mise en œuvre du

projet personnalisé du jeune et la famille.

Les principaux lieux d'intervention : structures d'accueil de la petite enfance, établissements d'enseignement et de formation, lieux de stages, d'apprentissage, d'alternance, ou d'emploi, lieux d'activités culturelles, sportives, artistiques et de loisirs, établissements et services médico-sociaux, lieux de formation professionnelle.

Attention : l'organisme de formation se réserve le droit de ne pas mettre en œuvre une spécialité si le nombre de stagiaire, après la période de détermination, est inférieur à 5.

Les textes de référence

Le décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 relatif au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire).

Le Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social défini par les articles D 451- 88 à D.451-93 du code de l'action sociale et des familles et organisé par **l'arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social** est un diplôme professionnel enregistré au niveau V au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Objectif de la formation

La formation doit permettre au stagiaire :

- d'acquérir ou approfondir les connaissances théoriques nécessaires à l'accompagnement individualisé des personnes en situation de handicap
- de veiller au bien-être des usagers en identifiant les situations physiques, psychiques et/ou sociales créant un état de dépendance,
- d'instaurer une relation de qualité avec les usagers,
- de travailler en équipe pluridisciplinaire, dans une dynamique de projet.

Architecture de la formation

Notre projet de formation s'appuie sur les directives ministérielles et s'inscrit plus globalement dans le cadre du projet institutionnel de l'Institut Saint-Simon ARSEEA.

Le décret n° 2016-74 du 29 janvier 2016 et l'arrêté du 29 janvier 2016 règlementent les conditions d'accès à la formation et à la certification, la durée ainsi que les contenus de formation.

La durée de formation d'un total de 1365 heures se découpe en :

- 525 heures d'enseignement théorique dont :
 - Un socle commun de 378 heures
 - Une spécialité au choix de 147 heures
- 840 heures de formation pratique.

Elle est organisée en alternance :

- Sur une amplitude de 18 à 24 mois pour les personnes en situation d'emploi
- Sur 12 mois pour les autres cursus (formation initiale, Congé individuel de formation, reconversion professionnelle, etc.)

Les contenus de formation

DF1 : « se positionner comme professionnel dans le champs de l'action social » : 126 heures

Socle commun :

- Aspects juridiques, éthiques et déontologiques du champ de l'action sociale.
- Eléments de psychologie sociale
- Anatomie physiopathologie
- Introduction à la psychologie du développement
- Introduction à la psychopathologie

Spécialité : Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

- Introduction à l'éducation inclusive
- L'organisation du système éducatif

Spécialité : Accompagnement de la vie à domicile

- Organisation du secteur de l'aide à domicile
- La Démarche Qualité

Spécialité : Accompagnement de la vie en structure collective

- Etablissements du secteur – Qualité et évaluation
- La Démarche Qualité

DF2 : « Accompagner la personne au quotidien et dans la proximité » : 98 heures.

Socle commun :

- Santé
- Vie quotidienne
- Communication et accompagnement

Spécialité : Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

- Les programmes scolaires
- Handicaps et/ou troubles spécifiques des apprentissages
- Handicap et environnement

Spécialité : Accompagnement de la vie à domicile

- Vie ordinaire et cadre de vie
- Accompagnement de proximité sur les temps de la vie quotidienne
- Budget quotidien et protection du consommateur
- Prévention des accidents domestiques et chutes

Spécialité : Accompagnement de la vie en structure collective

- Vie quotidienne et cadre de vie en structure collective
- Les moments essentiels de la personne
- Le cadre de vie

DF3 : « Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés » : 63 heures

Socle commun :

- Notions de projets
- Transmission et communication professionnelle

Spécialité : Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

- Travail en équipe et prise en compte de l'utilisateur

Spécialité : Accompagnement de la vie à domicile

- Travail en équipe et prise en compte de l'utilisateur

Spécialité : Accompagnement de la vie en structure collective

- Travail en équipe et prise en compte de l'utilisateur

DF4 : « Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne » : 70 heures

Socle commun :

- Activités collectives
- La famille et l'entourage
- Préparation aux épreuves de certification
- Socialisation et inscription dans la vie citoyenne

Spécialité : Accompagnement à l'éducation inclusive et à la vie ordinaire

- Accompagnement à la vie sociale et de loisir

Spécialité : Accompagnement de la vie à domicile

- Techniques d'animation adaptées à la vie en structure collective

Spécialité : Accompagnement de la vie en structure collective

- Techniques d'animation adaptées à la vie en structure collective

La formation pratique

Elle est dispensée au cours de stage au sein de sites qualifiants.

Dans le cadre de la formation en 12 mois, l'alternance se décline uniquement sous la forme de stage. Les 840 heures de pratiques professionnelles sont découpées en trois stages :

- Stage découverte : 280 heures
- Stage de professionnalisation : 280 heures
- Stage de spécialisation : 280 heures

Dans le cadre de la formation continue, l'alternance se décline sous la forme suivante :

- 700 heures dans l'établissement employeur
- 140 heures hors établissement employeur

Modalités de certification

Les quatre domaines de compétence et de formation donnent lieu chacun à une évaluation autonome. Ils sont validés quand le candidat a obtenu une note au moins égale à 10/20

Les candidats sont présentés au DEAES par l'institut de formation.

Pour pouvoir être présenté à la certification, le candidat doit avoir effectué l'ensemble du parcours de formation théorique et pratique.

Dans le cas où tous les domaines ne sont pas validés, le jury prend une décision de validation partielle. L'ensemble du diplôme doit être validé dans une période de 5 ans à compter de la date de notification de la validation du premier domaine de formation

EPREUVES DE CERTIFICATION

Domaine de compétences	Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve et modalité de validation du DC	Cadre et lieu de l'épreuve
DC 1 Se positionner comme professionnel dans le champ de l'action sociale	Epreuve : Note de réflexion sur le positionnement professionnel	Epreuve écrite : moyenne d'un contrôle continu et d'une épreuve de fin de formation Coefficient 1	Contrôle continu organisé par l'établissement de formation Epreuve écrite organisée par les DRJSCS en établissement de formation
	Evaluation du stage ou de l'exercice professionnel	Note de pratique professionnelle moyenne de toutes les notes de stage sur ce DC Coefficient 1	Grille du livret de formation renseignée par le terrain de stage qualifiant ou le lieu d'exercice et note attribuée conjointement par le terrain de stage et l'établissement de formation
	Validation du DC : moyenne des 2 notes supérieure ou égale à 10		
Domaine de compétences	Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve et modalité de validation du DC	Cadre et lieu de l'épreuve
DC 2 Accompagner les personnes au quotidien et dans la proximité	Dossier de pratique professionnelle (entre 5 et 8 pages)	Evaluation d'un dossier de pratique professionnelle de 5 à 8 pages présentant les modalités d'intervention de l'AES au quotidien, en lien avec la spécialité choisie Le document est réalisé par le candidat à partir d'un des stages ou sur le lieu d'exercice. La note de l'évaluation est posée en amont de l'épreuve orale Coefficient 1	Etablissement de formation
	Soutenance orale du dossier de pratique professionnelle – 30 min	Soutenance orale à partir du dossier de pratique professionnelle Coefficient 2	Etablissement de formation
	Evaluation du stage ou de l'exercice professionnel	Note de pratique professionnelle (moyenne de toutes les notes de stages sur ce DC) Coefficient 2	Grille du livret de formation renseignée par le terrain de stage qualifiant ou le lieu d'exercice et note attribuée conjointement par le terrain de stage et l'établissement de formation
	Validation du DC : moyenne de toutes les notes avec les coefficients supérieure ou égale à 10		

Domaine de compétences	Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve et modalité de validation du DC	Cadre et lieu de l'épreuve
DC 3 Coopérer avec l'ensemble des professionnels concernés	Contrôle continu : Epreuve orale à partir d'une étude de situation	Présentation d'au moins une étude de situation vécue en stage ou sur le lieu d'exercice professionnel en lien avec la spécialité choisie La soutenance repose sur la présentation d'un écrit de 2 à 3 pages Seule la meilleure note sera retenue en cas de plusieurs présentations Coefficient 1	Etablissement de formation
	Evaluation du stage ou de l'exercice professionnel	Note de pratique professionnelle moyenne de toutes les notes de stage sur ce DC Coefficient 1	Grille du livret de formation renseignée par le terrain de stage qualifiant ou le lieu d'exercice et note attribuée conjointement par le terrain de stage et l'établissement de formation
	Validation du DC : moyenne de toutes les épreuves supérieures ou égale à 10		
Domaine de compétences	Intitulé de l'épreuve	Type d'épreuve et modalité de validation du DC	Cadre et lieu de l'épreuve
DC 4 Participer à l'animation de la vie sociale et citoyenne de la personne	Epreuve : exposé d'un projet favorisant l'animation de la vie sociale et citoyenne pour la/les personne(s) accompagnée(s)	Exposé d'un projet avec des modalités d'expression libre Le projet, support à l'exposé, est élaboré individuellement ou collectivement Coefficient 2	En établissement de formation
	Evaluation du stage ou de l'exercice professionnel	Note de pratique professionnelle moyenne de toutes les notes de stage sur ce DC Coefficient 1	Grille du livret de formation renseignée par le terrain de stage qualifiant ou le lieu d'exercice et note attribuée conjointement par le terrain de stage et l'établissement de formation
	Validation du DC : moyenne de toutes les notes avec les coefficients supérieure ou égale à 10		

Certification de la spécialité

Conformément à l'Arrêté du 29 janvier 2016 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, l'évaluation des compétences acquises, pour la spécialité concernée, est effectuée au cours d'un oral de soutenance à partir d'un dossier rédigé par le candidat durant son parcours. Les modalités d'évaluation et d'organisation des épreuves seront précisées ultérieurement, à partir des instructions DGCS à venir.

L'acquisition de la spécialité est conditionnée à l'obligation de :

- suivre le parcours de formation de 147 heures,
- effectuer 175 heures de formation pratique, sur un terrain professionnel en rapport avec la spécialité souhaitée.

L'Epreuve est notée sur 20. Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 valident le certificat de spécialité.

Allègements/ Dispenses

Des allègements et des dispenses de formation peuvent être accordés, selon les textes, à certaines personnes titulaires de diplômes du secteur :

- Diplôme d'Etat d'assistant familial
 - Diplôme d'Etat d'aide-soignant
 - Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture
 - Brevet d'études professionnelles carrières sanitaires et sociales
 - Brevet d'études professionnelles accompagnement, soins et services à la personne
 - Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien
 - Brevet d'études professionnelles agricole option services aux personnes
 - Certificat Employé familial polyvalent suivi du Certificat de qualification professionnelle assistant de vie
 - Certificat d'aptitude professionnelle assistant technique en milieu familial ou collectif
 - Certificat d'aptitude professionnelle Petite enfance
 - Certificat d'aptitude professionnelle agricole service en milieu rural
 - Certificat d'aptitude professionnelle agricole Services aux personnes et vente en espace rural
 - Titre professionnel assistant de vie
 - Titre professionnel assistant de vie aux familles
- Pour bénéficier d'**allègements** de formation, les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de la branche datant de moins de 3 ans. **Tout allègement** est soumis à une demande écrite au Directeur de l'Institut et est examinée par la commission d'admission
- Les **dispenses** de certification sont automatiques. L'accès à la formation reste possible même pour les domaines validés.

Informations pratiques

Les journées de formation ont une durée de 7 heures

Les horaires de formation sont : 8h30/12h – 13h30/17h

Qualifications du responsable de formation et des cadres pédagogiques

La formation d'Accompagnant Educatif et Social est coordonnée par le Centre d'Activité *Accompagnement de la personne* de Toulouse pour garantir la cohérence du projet et la qualité de la formation sur l'ensemble des sites.

Sur chaque site, sont identifiés des coordonnateurs pédagogiques pour assurer la mise en place organisationnelle et le suivi pédagogique des formations.

Coordinatrice du dispositif global pour l'Institut Saint-Simon ARSEAA : Véronique BOURREL, Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale - Diplôme d'Etat aux Fonctions d'Animation – Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants.

Références des coordinateurs de site

Site Albi/Rodez : Vincent PAGES, DESS Psychologie sociale

Site de Tarbes : Marielle SAINTE CLUQUE, Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé - Licence Professionnelle en Intervention Sociale - Diplôme Universitaire Stratégies et Ingénierie de la formation des adultes. Diplôme d'état d'Aide médico Psychologique

Site de Toulouse: Véronique BOURREL, Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale - Diplôme d'Etat aux Fonctions d'Animation – Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants.

Responsables de domaines de formation

Philippe FARET, DF1 – DESS Psychologie sociale

Michel GIL, DF1 - Brevet d'Etat d'Educateur Sportif - DEUG (niveau) de droit

Françoise BOYER, DF2 – Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé

Virginie LOZET, DF3 - Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé – Master 1 Sciences de l'Education et de la Formation Option *formation pour adultes*

MOGUEN Nadège, DF4 – DESS de Gériatrie - Formation Alma France - Formation continue auto évaluation (CREAI et BEM School de Bordeaux)

Cadres pédagogiques permanents

BELGACEM Fatna, Maîtrise en Droit Privé

BOYER Françoise, Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé

BRU Laurent, Diplôme Universitaire d'études de la pratique sociale

CHEMIERE Christine, Diplôme de Patricien validation – Diplôme Universitaire de Psycho gériatrie clinique et pathologique

COMBES Benjamin, DEA de Science Politique, DEA Psychosociologie, DESS Théories et Pratiques de l'Intervention dans les Organisations

FARET Philippe, responsable DF1 – DESS Psychologie sociale

JOUBE Emmanuelle, D.E.S.S Droit de l'action sociale

LOZET Virginie, Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé – Master 1 Sciences de l'Education et de la Formation Option *formation pour adultes*

MOGUEN Nadège, DESS de Gériatrie - Formation Alma France - Formation continue auto évaluation (CREAI et BEM School de Bordeaux)

POGGI Jean-Noël, Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé - Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants – Concours de Recrutement Professeur des Ecoles

RANCHIN Bruno, Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé - Diplôme d'Etat d'Ingénierie sociale

SAINTE BOIS Valérie, Diplôme d'Etat d'Educateur spécialisé – Master 2 Conseil et Formation en Education

Contact - Information :

Albi : Stéphanie ALVERNHE : 05 63 43 57 76

s.alvernhe@arseaa.org

Tarbes : Sylvie ANOLL : 05 62 35 30 60

s.anoll@arseaa.org

Toulouse : Sandrine CHESNEAU : 05 61 19 09 49

s.chesneau@arseaa.org